

ENTREPRISE GÉNÉRALE & GROS OEUVRE

**Charlotte
Verkeyn :**
sur la TVA,
les permis et
le logement
abordable

PME de la construction :
cap sur la compétitivité

**Béton prêt à l'emploi certifié
BENOR : une garantie de qualité,
de certitude et de confiance**



Top prestations pour chaque mur creux.



Découvrez notre dossier mur complet.

Grâce à la laine de verre ISOVER, nous vous garantissons les meilleures solutions pour isoler tous les murs creux. Notre ISOVER Multimax 30 est conforme à la législation la plus stricte et garantit une sécurité maximale en cas d'incendie.



Multimax 30



Mupan Façade



Isoler en toute tranquillité commence sur www.isovertissuemur.be

EDITO

Le système d'agrération est une perle ! Attention à ne pas l'abîmer ...



COLOPHON

Editeur Responsable
Fédération des Entrepreneurs
Généraux de la Construction
(FEGC)

Avenue des Arts 20
1000 Bruxelles
Tél. : 02 511 65 95
TVA : BE 407 590 931
www.fegc.be
info@faba.be

Parution / Tirage
4x par an / 2250 exemplaires

Rédaction
Patrice Dresse
Jasmien Felix
Kevin Gouyette
Perrine Verhoyen
Mewen Binamé
Bart Derous
Fien De Fauw
Thomas Robette
Silke Hoebeek

Avec la collaboration de :

Rédaction et traduction
Bureau de rédaction Palindroom

Mise en page
Ramdesign

La nouvelle réforme de l'agrération semble lentement faire consensus au sein de notre organisation. Après des mois de travail, la FEGC et Embuild mettent la main aux dernières points sensibles qu'il faudra encore exposer en Commission d'agrération aux pouvoirs publics, représentants des donneurs d'ordres, et aux syndicats. On peut donc espérer que 2026 verra la réforme adoptée avec une mise en œuvre dix-huit mois plus tard ; le temps pour les entrepreneurs d'adapter leurs fonds propres (via leur rapport annuel déposé à la banque nationale) et de préparer leurs nouveaux dossiers.

Pour rappel et à ce jour, tous les dossiers d'agrération restent valables cinq ans. Tous les dossiers approuvés avant la réforme resteront donc valables jusqu'à leur mise à jour. La FEGC a en effet toujours plaidé pour une mise en œuvre souple et flexible des nouveaux critères financiers retenus. La grande inconnue reste le personnel des entreprises et plus particulièrement le personnel ouvrier. Cette question a en effet fait l'objet de très nombreux débats internes. Autant pour les catégo-

ries de la voirie (C) ou du Génie civil (E), une hausse sensible du personnel sur payroll semblait en effet acceptable, autant une baisse des ouvriers dans la catégorie du bâtiment (D) semblait nécessaire. Un compromis a ainsi vu actuellement le jour au sein de nos instances. Espérons qu'il passera la rampe de la critique de la Commission tant le personnel qualifié semble de plus en plus difficile à trouver et à valoriser dans certains secteurs, obligeant le recours massif à la sous-traitance.

Un dernier regret également dans le cadre de cette réforme : l'absence d'une clause d'indexation automatique des montants de l'agrération pour l'avenir qui n'est actuellement pas acceptée par le secrétariat de la Commission. Quoi qu'il en soit, nous aurons ainsi mené à bien une des réformes les plus importantes pour le secteur au cours des trente dernières années.

**Avec mes sentiments
confraternels**

Eric Leskens
Président

FAITES-VOUS CERTIFIER POUR LES TRAVERSÉES DE PAROIS COUPE-FEU !



**Un certificat robuste soutenu par
les assureurs se basant sur les**

- ▶ **Produits BENOR** 
- ▶ **Formations continuées**
Embuild Academy & Buildwise

**Liste des entreprises
certifiées**



ANPI

www.anpi.be



Prevention In Motion

SOMMAIRE

10

Le béton sans ciment : un test pratique met en évidence le potentiel pour le secteur de la construction

Depuis des décennies le béton est le matériau de construction par excellence. Les routes, les ponts, les bâtiments et les silos agricoles sont les preuves au quotidien de sa robustesse, de sa polyvalence et de son coût relativement bas. Mais cette popularité a un revers : la production de ciment - le liant principal du béton - est responsable de près de 85 % de l'impact climatique du béton. À l'échelle mondiale, cela représente environ dix pour cent des émissions totales de CO₂.

30

Séminaire stratégique BENOR 2025 : construire ensemble l'avenir de la certification

Une chose est sûre, la marque BENOR ne date pas d'hier... Créée dans les années 50, la marque BENOR a toujours su s'imposer comme une attestation fiable de conformité aux réglementations en vigueur. En effet, en tant que marque de certification volontaire, elle garantit, grâce à des contrôles internes et externes indépendants, la conformité des produits aux normes et prescriptions techniques, ainsi que leur aptitude à l'emploi.

Une
publication
de

**FÉDÉRATION DES
ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
DE LA CONSTRUCTION**
LA PASSION DE CONSTRUIRE !

**développeurs
CONSTRUCTEURS**

**Fédération Belge
des Professionnels
de la Piscine et du Bien-Être**

**Union des Entrepreneurs
de Travaux Ferroviaires**

Cobesta

**Professionnels
Restauration
Patrimoine**

**construction
bois**

**CONSTRUCTION
INDUSTRIELLE**

Entrevue

- Entretien avec Charlotte Verkeyn sur la TVA, les permis et le logement abordable 06
- PME de la construction : cap sur la compétitivité 08

Du côté de nos membres

- Bonten s.a. : Construire avec exigence et humanité 12
- CCB : Innover et bâtir durablement, c'est notre responsabilité 14
- T.PALM fête ses 60 ans : six décennies d'innovation et d'ancrage humain dans la construction wallonne 16

Du côté de nos partenaires

- Béton prêt à l'emploi certifié BENOR : une garantie de qualité, de certitude et de confiance 18
- Infrabel : Faire du rail l'épine dorsale de la mobilité durable 20
- Simplifiez l'assurance de votre projet de construction avec une approche globale 22
- De l'obligation à l'avantage : les passeports matériaux comme nouvelle norme en Belgique 24
- Un nouveau site web aide les entrepreneurs flamands à retrouver rapidement les taxes communales sur la construction 27

Juridique

- Enquête sur les marchés publics : des résultats éloquents ! 30

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction, l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires, le Groupement des Entrepreneurs Généraux de Construction Bois, la Fédération des Développeurs Constructeurs de Logements, le Groupement des Entrepreneurs de Construction Industrielle, La Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être Cobesta - Groupement pour les armatures pour béton le Groupement des Professionnels de la Restauration de Patrimoine



Entretien avec Charlotte Verkeyn sur la TVA, les permis et le logement abordable

Charlotte Verkeyn combine sa fonction de députée fédérale pour la N-VA avec celle de première échevine à Ostende. Cette double casquette lui donne une connaissance à la fois du cadre législatif et de la réalité locale. Dans cet entretien, elle aborde plusieurs dossiers clés pour le secteur de la construction : la TVA réduite, l'accessibilité au logement, la politique de permis et la gestion des infrastructures publiques.

Le taux de 6 % reste essentiel

Lorsque le taux réduit de TVA de 6 % pour les opérations de démolition et reconstruction risquait de disparaître, Madame Charlotte Verkeyn est rapidement montée au créneau.

« En tant que nouvelle députée, j'ai immédiatement reçu des signaux clairs : de nombreux particuliers et entrepreneurs risquaient de se retrouver en difficulté à cause de retards indépendants de leur volonté. Il a donc fallu prolonger la mesure par la voie législative, ce qui n'a pas

été simple. Mais nous y sommes parvenus, et j'en suis fière. »

Quant à une éventuelle réduction de la TVA pour les constructions neuves durables, elle reste prudemment optimiste.

« Il existe une volonté politique de stimuler fiscalement ce type de projet, mais la directive européenne en matière de TVA rend les choses juridiquement complexes. Cela dit, il faut continuer à explorer les pistes, notamment pour les logements très performants sur le plan énergétique. »

« Le secteur de la construction a besoin de clarté, de simplicité et d'efficacité »



Pression administrative et besoin de simplification

Verkeyn reconnaît l'importance des mesures fiscales – elle cite notamment la déduction pour investissement et certaines réductions de coûts – mais insiste sur un autre point : la surcharge administrative.

« On pense souvent à des aides financières, mais les entrepreneurs perdent un temps et un argent fous dans la paperasserie. C'est un mal largement sous-estimé. »

Ce n'est pas seulement un problème du secteur de la construction, selon elle.

« On retrouve cette préoccupation dans plusieurs notes de politique générale. Enfin, on prend conscience du poids de cette pression administrative, mais il faut maintenant agir. En tant qu'ancienne indépendante et en tant qu'élue locale, je comprends parfaitement la frustration. »

Permis d'urbanisme : complexité et lenteurs

La politique en matière de permis reste l'un des principaux points de friction pour les entrepreneurs. Et les autorités locales aussi en subissent les effets, confirme Madame Verkeyn.

« Parfois, la volonté politique est bien là, mais on se heurte à des procédures, à des objections ou à des recours. Même de petits projets de quartier peuvent être bloqués par des oppositions locales. Cela crée une énorme frustration. »

Elle plaide pour une meilleure définition du concept d'« intérêt significatif » en matière d'opposition.

« Un simple désaccord ne devrait pas suffire à tout bloquer. Mais à chaque problème, on ajoute une règle, et on finit par rendre le système illisible. Il faut oser simplifier au lieu de complexifier encore. »

Son approche est claire : « Même ceux qui veulent être en règle se perdent dans la complexité actuelle. Il est temps de faire le ménage dans la réglementation. »

Une approche pragmatique à l'échelle locale

À Ostende, cette volonté de simplification se traduit déjà sur le terrain, notamment dans les politiques de logement.

« Nous aidons les gens à remettre leur logement en état, sans immédiatement brandir l'amende. Grâce à notre guichet énergie et logement, nous accompagnons les propriétaires de manière concrète. Ce que nous cherchons, c'est à offrir un peu de souffle, pas à punir. »

La ville étudie également la mise en place de protections contre la spéculation immobilière et soutient des formes d'habitat alternatives comme la cohabitation ou l'habitat intergénérationnel.

« Malheureusement, ces formules se heurtent parfois à une réglementation régionale ou fédérale inadaptée. En tant que commune, c'est à nous de faire remonter ces blocages. »

Même avec les entreprises, la ville cherche à avancer.

« L'espace est limité. Nous encourageons les entreprises à penser verticalement et à optimiser l'usage du sol. »

Nous ne voulons pas être une ville de 'non', mais une ville qui collabore. »

Infrastructures publiques et fiscalité technique

En parallèle de ses activités parlementaires – notamment un projet de loi sur les réorganisations fiscales entre sociétés sœurs – Madame Verkeyn s'occupe à Ostende du patrimoine immobilier public.

« La ville gère 216 bâtiments, dont beaucoup sont dans un état préoccupant. Il s'agit parfois d'icônes locales comme le Thermae Palace, l'hôtel de ville ou le complexe du conservatoire. Les investissements ont trop longtemps été reportés. Aujourd'hui, il est minuit moins cinq. »

Face à cette réalité, elle plaide pour un investissement courageux malgré des budgets serrés.

« Les infrastructures publiques sont peut-être moins visibles politiquement, mais elles sont fondamentales pour une ville vivante. Si nous n'agissons pas maintenant, nous en paierons le prix plus tard. »

« Connaître les problèmes, c'est bien. Agir, c'est mieux. »

Madame Charlotte Verkeyn aborde les défis du secteur de la construction avec réalisme et pragmatisme. Fiscalité, permis, logement, infrastructures : partout, le besoin de clarté et de collaboration est central.

Mais elle garde espoir :

« Nous avons identifié les problèmes. C'est un bon début. Mais la prise de conscience ne suffit pas. Il faut avoir le courage d'agir – avec bon sens, et à l'écoute de ceux qui sont sur le terrain. »



PME de la construction : cap sur la compétitivité

Interview avec la ministre Élénore Simonet sur la simplification, les marchés publics et la transition durable

Madame la Ministre, quelle est votre vision globale pour renforcer la compétitivité des PME actives dans le secteur de la construction ?

A côté de la valorisation du travail, un des axes prioritaires du Gouvernement est de renforcer la compétitivité des entreprises. En effet, si l'on veut créer du pouvoir d'achat, il faut créer de l'emploi. Et pour créer de l'emploi, il faut que nos entreprises soient compétitives.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de l'allègement de la pression fiscale sur les revenus du travail à hauteur de 4 milliards €. Il faut que le travail soit plus rémunérateur que l'oisiveté.

De plus, 1,7 milliard € a été mobilisé pour la compétitivité des entreprises, dont 1 milliard € est dédié à la réduc-

tion de charges sociales pour l'employeur et 200 millions € pour les PME.

Le Gouvernement a aussi pris les mesures concrètes suivantes : déduction pour investissement pour les indépendants, déduction pour entrepreneur pour les bénéfices et profits, suppression de certaines petites taxes.

Notons aussi cette mesure favorable au secteur de la construction : le taux de TVA pour la démolition et reconstruction passera de 21 % à 6 % dans le cadre de projets de type « *clé sur porte* ».

Plus précisément au sein de mes compétences, je veux créer un cadre léger et attractif pour que nos indépendants et nos PME puissent travailler au mieux et se centrer sur leur métier de base, et non sur les démarches administratives.

De nombreuses entreprises générales soulignent la lourdeur administrative. Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour alléger ces contraintes ?

En effet, 55 % des entrepreneurs pointent la lourdeur administrative comme principal obstacle à leur travail. C'est inaudible pour moi.

C'est pourquoi je vais venir avec un important volet de simplifications administratives dans mon Plan PME qui est en préparation. Objectif : zéro papierasse inutile pour full services.

Je veux prendre des mesures de bon sens et impactantes, qui permettent aux entrepreneurs de travailler et non de passer leurs journées à appeler leur Guichet d'entreprise, leur caisse d'assurance sociale, l'administration... Le principe du « *only once* », il y a longtemps qu'on en parle mais à un moment, il faut y arriver.

Comment le gouvernement soutient-il l'accès des PME aux marchés publics, souvent dominés par de plus grands acteurs ?

L'accès renforcé des PME aux marchés publics sera un autre axe de mon Plan PME. Je ne peux pas encore tout dévoiler car le Plan est en discussion en

ce moment au sein du Gouvernement mais je pense par exemple à mettre en application le droit à l'erreur dans les marchés publics, à développer des clauses-types qui offrent aux adjudicateurs des repères pratiques lors de l'application de la législation sur les marchés publics, pour en faire profiter au maximum les PME, ou encore à donner la possibilité à tous les soumissionnaires de déposer dans une base de données informatique sécurisée les documents et informations habituellement demandés dans les cahiers des charges.

La transition écologique et numérique exige des investissements importants. Quels dispositifs d'aides ou d'incitants fiscaux sont prévus pour permettre aux PME du secteur de rester à la pointe ?

Un préambule : les aides financières publiques individuelles relèvent de la compétence régionale.

L'aide fédérale apportée à mon niveau vise essentiellement à sensibiliser, informer et accompagner nos entrepreneurs et PME qui sont intéressés par ou impliqués dans ces transitions.

Cet encadrement ciblé a notamment pu être financé par des fonds européens (Plan de Relance et de Résilience). En matière de transition durable, un site internet spécifique « devenir circulaire » réunit toute l'information utile et comprend une fiche sectorielle dédiée à la construction circulaire. D'autres campagnes de communication sont réalisées sur des fonds fédéraux.

La construction circulaire a aussi été identifiée comme secteur prioritaire de la Plateforme intra-belge pour l'économie circulaire qui est chargée d'assurer une coordination entre l'Autorité fédérale et les entités fédérées.

Enfin, le Gouvernement a décidé de la déduction pour investissement, un dispositif fiscal fédéral qui permet aux entreprises, et en particulier aux PME, de réduire leur base imposable lorsqu'elles réalisent certains investissements.

Les entreprises de construction sont de plus en plus exposées aux cyberattaques, notamment via leurs chaînes d'approvisionnement. Comment évaluez-vous ce risque ?

J'en ai conscience, les PME et les indépendants disposent souvent d'une expertise et de moyens financiers limités pour mettre en œuvre des mesures de cybersécurité étendues.

Les entreprises de construction traitent souvent des informations sensibles, telles que des plans de construction, des données clients, des données financières, etc. De nombreuses PME et indépendants du secteur de la construction ne sont pas conscients des risques liés aux cybermenaces. La dépendance vis-à-vis des partenaires et fournisseurs externes dans le secteur de la construction représente aussi un défi considérable en matière de cybersécurité.

Il est donc essentiel que toutes les parties prenantes du secteur collaborent afin d'établir des normes de sécurité uniformes et strictes. Cela peut nécessiter que les entreprises de la chaîne de construction investissent dans le partage des meilleures pratiques et proposent des formations et des directives à leurs partenaires. La création d'une culture de responsabilité partagée en matière de cybersécurité peut renforcer la résilience globale du secteur face aux menaces numériques.

Quels outils ou programmes le gouvernement met-il en place pour sensibiliser et accompagner les PME sur la cybersécurité ?

Le SPF Économie mène plusieurs projets visant à améliorer la cybersécurité des PME et des indépendants : campagne de communication pluriannuelle, site web, appels à projets...

Un premier outil a été développé en mars 2022. Il s'agit d'un cyberscan spécialement conçu pour les PME, qui leur permet d'évaluer la cybersécurité de leur entreprise à l'aide d'une série de questions. Les répondants reçoivent une évaluation immédiate de leur entreprise, ainsi que des conseils adaptés à leur situation sous la forme d'un guide personnalisé sur la cybersécurité, afin de les aider à améliorer leur sécurité.

Cet instrument est un excellent moyen d'atteindre un grand nombre de PME et de leur fournir une première série de conseils, mais nous voulons aller plus loin et leur proposer des solutions encore plus concrètes et personnalisées. À cette fin, neuf appels à projets ont été lancés sur différents

thèmes (mesures organisationnelles, techniques, formation et accès aux compétences, accompagnement professionnel, Cloud...).

Envisagez-vous une coopération renforcée entre autorités publiques, maîtres d'ouvrage et fédérations professionnelles pour mieux protéger les données sensibles liées aux chantiers et aux infrastructures ?

Je renvoie aux éléments que je viens d'indiquer sur la cybersécurité. À l'issue de ces projets, les actions seront déterminées sur la base des résultats et des commentaires reçus.

Les délais de paiements dans le secteur de la construction sont aujourd'hui harmonisés à 30 jours. Qu'adviendra-t-il si certains marchés publics ne respectent pas ce délai ?

Un arrêté royal de 2024 introduit en effet un délai de traitement de 30 jours lors duquel les opérations de vérification et de paiement doivent être effectuées. Il prévoit 4 conditions cumulatives pour déroger à ce délai de traitement.

Si le paiement n'est pas effectué à l'expiration du délai de traitement et que l'adjudicataire a respecté ses obligations contractuelles, alors il a droit au paiement, de plein droit et sans mise en demeure, à un intérêt au prorata du nombre de jours de retard.

Il a également droit au paiement, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement. ■



Ministre Eléonore Simonet



Le béton sans ciment : un test pratique met en évi- dence le potentiel pour le secteur de la construction

L'ILVO et STRABAG testent le béton avec des liants alcali-activés (aussi appelé béton géopolymère) dans des silos agricoles

Depuis des décennies le béton est le matériau de construction par excellence. Les routes, les ponts, les bâtiments et les silos agricoles sont les preuves au quotidien de sa robustesse, de sa polyvalence et de son coût relativement bas. Mais cette popularité a un revers : la production de ciment - le liant principal du béton - est responsable de près de 85 % de l'impact climatique du béton. À l'échelle mondiale, cela représente environ dix pour cent des émissions totales de CO₂.

Chaque année en Belgique, près de quatorze millions de mètres cubes de béton sont produits. En Europe, le secteur du béton contribue à hauteur de 4 à 5% des émissions totales. En plus des émissions de CO₂, il y a la pression sur les ressources natu-

relles : l'extraction de sable et de gravier affecte les écosystèmes, limite la disponibilité des matières premières et provoque parfois des tensions sociales.

Il est clair que le secteur de la construction doit se concentrer sur des alternatives qui sont à la fois techniquement performantes et écologiquement responsables. C'est pourquoi l'Institut de recherche sur l'agriculture, la pêche et l'alimentation (ILVO) à Merelbeke-Melle a lancé un projet pilote ambitieux, en collaboration avec STRABAG Belgium, AC Materials, ResourceFull et Buildwise. Douze nouveaux silos-tranchées, chacun représentant environ 2 000 m² de béton, sont construits avec trois formules de béton différentes : du béton BENOR traditionnel, du béton avec des agrégats recyclés et du béton avec des liants alcali-activés.

«Pour nous, c'est plus qu'un projet pilote», déclare Joren Bracke, chef de projet chez STRABAG Belgium. «C'est

une étape stratégique vers la neutralité carbone d'ici 2040. Ce que nous apprenons ici, nous pourrons l'appliquer plus tard dans d'autres projets, en particulier dans le secteur agricole.»

Trois types de béton dans un seul projet

Le projet de l'ILVO a été délibérément conçu comme un test comparatif sur site. Le béton BENOR traditionnel sert de référence. En plus, du béton avec des agrégats recyclés est testé : toujours à base de ciment, mais avec du béton concassé et du sable recyclé au lieu de matières premières primaires. Cela permet d'économiser jusqu'à soixante pour cent de matériaux neufs et de réduire considérablement les coûts de transport.

La variante la plus innovante est le béton avec des liants alcali-activés. Ce béton est composé de 90 % de laitier de haut fourneau et de 10 % d'un activateur chimique. Bracke explique : «le béton avec des liants alcali-activés donne une seconde vie aux flux de déchets industriels. Le ciment est remplacé par des liants comme la cendre volante ou le laitier de haut fourneau, activés avec de l'hydroxyde de sodium ou du silicate de sodium. Cela crée un réseau solide d'aluminosilicates qui offre des performances



comparables, voire parfois meilleures que le béton classique.»

Les avantages sont clairs : une réduction significative des émissions de CO₂ (40 à 70 %), une revalorisation des flux de déchets industriels et une résistance chimique accrue. Cette dernière propriété est particulièrement importante en pratique. «Les silos-tranchées sont un environnement parfait de test», selon Bracke. «Ils sont constamment exposés à l'humidité, aux acides, aux variations de température et à de lourdes charges mécaniques dues aux machines agricoles. Si le béton sans ciment fonctionne bien ici, il peut être utilisé presque partout.»

Test pratique avec une base scientifique

Avant l'installation, Buildwise a effectué des tests de laboratoire approfondis. Il en est ressorti que les types de béton innovants sont au moins aussi résistants que le béton traditionnel. Pourtant, le projet va au-delà de la recherche théorique : les silos seront utilisés dans des conditions réelles.

Pour suivre objectivement les performances à long terme, l'ILVO et Buildwise ont installé des capteurs dans les planchers et les murs en béton. Ceux-ci mesurent en temps réel des paramètres tels que la température, l'humidité, la conductivité électrique et le potentiel de l'armature. «Nous ne voulons pas seulement faire de belles promesses, nous voulons des données concrètes», déclare Bracke. «Grâce à ces capteurs, nous savons exactement comment chaque type de béton réagit aux conditions difficiles. Cela nous donne des informations précieuses pour des applications futures.»

STRABAG en tant que pionnier

STRABAG Belgium, filiale du groupe international STRABAG, est active de-

puis des années dans l'innovation durable. Avec les certifications ISO 9001, ISO 14001 et VCA** et une stratégie claire, l'entreprise souhaite être totalement neutre en carbone d'ici 2040.

«Le béton sans ciment est plus cher aujourd'hui», concède Bracke, «mais dès que la demande augmentera et que les processus de production seront mis à l'échelle, cette technologie pourra devenir compétitive. Nous pensons que ce type de béton est intéressant non seulement pour les applications agricoles, mais aussi pour les projets de construction industriels et civils. En tant que secteur, nous devons être prêts à investir dans l'innovation. À long terme, cela sera payant.»

Le projet illustre comment la collaboration entre les instituts de recherche, les entrepreneurs et les producteurs de matériaux peut mener à des percées concrètes.

«Sans des partenaires comme AC Materials, ResourceFull et Buildwise, cela n'aurait pas été possible», souligne Bracke. «Chacun apporte son expertise : du développement des matériaux à l'installation et au suivi.»

Vers une nouvelle norme ?

Si les résultats de ce test pratique sont positifs, le béton géopolymère pourrait devenir une nouvelle référence pour la construction durable. Ce n'est plus une expérience de laboratoire, mais un matériau déjà appliqué sur de vrais chantiers. «Nous voulons montrer que la durabilité et les performances techniques peuvent parfaitement aller de pair», déclare Bracke. «C'est la voie à suivre. Plus vite nous appliquerons largement ce genre d'innovations, mieux ce sera pour le secteur et pour le climat.»

Bien que le coût soit encore plus élevé que celui du béton tradition-

nel, STRABAG s'attend à ce que le marché suive rapidement dès que des économies d'échelle seront réalisées. «Nous sommes au début d'un tournant», selon Bracke. «Dès que les donneurs d'ordre, tant publics que privés, choisiront consciemment des solutions durables, cette technologie pourra s'accélérer. Nous ne parlerons plus d'un produit de niche, mais d'une nouvelle norme.»



Conclusion : construire l'avenir

Avec le projet de l'ILVO, STRABAG montre que le béton sans ciment n'est plus une utopie, mais une alternative réalisable. En revalorisant les flux de déchets industriels et en réduisant drastiquement les émissions de CO₂, il offre une solution crédible à l'un des matériaux les plus polluants de notre époque.

«Pour nous, en tant qu'entrepreneur, c'est une expérience importante», conclut Bracke. «Nous ne voulons pas seulement suivre, mais aussi aider à déterminer la direction. Le secteur de la construction est confronté à un énorme défi climatique, mais avec ce genre d'innovations, nous montrons que le changement est possible, sans sacrifier la qualité ou la fiabilité.» ■



Bonten sa :

Construire avec exigence et humanité

Nous avons rencontré Laura Bonten, directrice commerciale et financière de Bonten sa. Dans cet entretien, elle explique comment elle perpétue l'héritage de trois générations, quelles valeurs guident l'entreprise et comment elle aborde les défis d'aujourd'hui et de demain.

Pouvez-vous nous raconter brièvement l'histoire de votre entreprise ?

Entreprise familiale depuis 1946, notre société a été fondée par mon grand-père, menuisier devenu entrepreneur. Grâce à l'implication familiale et de collaborateurs fidèles, l'entreprise a connu une forte croissance dans les années 90, atteignant jusqu'à 100 personnes. Depuis 2017, je poursuis cette aventure aux côtés de mon père, avec l'envie de faire vivre cet héritage tout en l'adaptant aux enjeux actuels.

Quelles sont aujourd'hui les valeurs fondamentales et la mission de votre entreprise ? En quoi votre entreprise se distingue-t-elle sur le marché ?

Notre principe fondamental : traiter chacun avec respect, comme on aimeraient l'être soi-même. Cette valeur guide nos relations humaines et professionnelles.

Notre mission : construire avec exigence et cohérence, en proposant

des solutions durables, que ce soit en neuf ou en rénovation.

Notre force ? La gestion complète en interne : gros-œuvre, menuiserie, et même mobilier sur mesure grâce à notre atelier. Cela garantit cohérence, réactivité et qualité.

Vous êtes actifs dans plusieurs domaines de la construction. Y a-t-il des projets récents ou emblématiques que vous souhaitez mettre en avant ?

Nous menons des projets très variés, ce qui fait toute la richesse de notre métier. Parmi les réalisations récentes qui nous tiennent à cœur, citons l'usine à macarons de PM Sweet, les nouveaux bureaux de Trymobel, plusieurs rénovations de prestige comme celle du Château de Berlieren transformé en salle de mariage, ainsi que deux grands gîtes à vocation touristique. Nous avons également eu l'opportunité de construire la maison de repos des Beaux-chênes à Rocourt ainsi que la brasserie Peak sur les hauteurs.

Côté marché public, nous sommes fiers d'avoir réalisé le Centre culturel d'Aubel, un bâtiment multifonctionnel au service de la vie locale. Ce qui rend ces projets particuliers, c'est leur diversité, leur exigence technique, et la fierté qu'ils suscitent dans nos équipes.

Quels sont, selon vous, les plus grands défis pour une entreprise de construction dans les années à venir ? Et comment vous y préparez-vous dès aujourd'hui ?

L'avenir de la construction s'annonce passionnant, mais il est aussi semé de défis concrets. Nous sommes notamment confrontés à une grosse pression sur les prix, la lourdeur administrative (notamment pour les permis), la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ainsi que la digitalisation des chantiers. Nous y répondons par une gestion la plus rigoureuse possible, une formation interne continue, des outils numériques en test, tout en gardant l'humain au cœur de notre fonctionnement.

Comment intégrez-vous les enjeux actuels comme la durabilité, l'efficacité énergétique ou encore la construction circulaire dans vos activités ?

Nous avançons avec pragmatisme. Nous respectons les normes, trions nos déchets, réutilisons les chutes de bois, et collaborons avec des partenaires de confiance, souvent régionaux.

Notre ancrage est très local : nos équipes vivent à proximité et nos chantiers restent en province de Liège. Étant actifs en rénovation, nous tentons de réutiliser un maximum de briques, de colombages ou autres matériaux pour préserver l'âme



Gîte 'La strijk'

des bâtiments. À terme, nous souhaitons structurer un pôle dédié à ces enjeux pour aller plus loin.

Vous jouez aujourd’hui un rôle actif dans l’entreprise. Pouvez-vous nous en dire plus sur votre parcours ? Comment avez-vous évolué dans cette fonction ?

J’ai toujours aimé le contact humain. Mon parcours scolaire, dans plusieurs régions de Belgique, m’a appris à m’adapter à différents contextes humains et culturels.

Passionnée par l’architecture et la décoration, j’ai étudié la gestion (Finance et marketing), domaine dans lequel j’ai pu acquérir une vision globale, structurée et stratégique utile à l’entreprise.

Sans formation technique, j’ai commencé par accompagner les commerciaux et j’ai commandé les manuels de Constructiv sur les méthodes de construction. Je me suis également connectée à la réalité du terrain, en étant présente au dépôt dès 6h30 aux côtés des équipes et le marketing de l’entreprise est arrivé tout aussi naturellement.

Lorsque notre directeur financier a annoncé son départ à la retraite, je

l’ai accompagné dans ses derniers mois avant de reprendre progressivement une partie de ses missions. Dans la foulée, j’ai suivi un conducteur de chantier sur la construction d’une maison. J’ai participé aux réunions, refait les métrés, observé la mise en œuvre et pris en charge les états d’avancement. Cette immersion m’a énormément appris.

Aujourd’hui, je veille à garder un lien avec chaque partie de l’entreprise, du terrain à l’administratif.

Le secteur de la construction reste majoritairement masculin. Comment vivez-vous cela en tant que jeune femme occupant une fonction dirigeante ? Avez-vous parfois ressenti une différence de traitement ?

Je ne me suis jamais sentie traitée différemment. Ayant grandi avec trois frères, j’ai toujours été à l’aise dans des environnements masculins. Dans l’entreprise, beaucoup me connaissent depuis toujours. Cela a sans doute facilité les choses. Mon intégration s’est faite naturellement, en étant présente tôt au dépôt, dans une ambiance chaleureuse et simple. C’est un moment qui m’apporte beaucoup, humainement et profession-

nellement. J’ai le sentiment que ma place s’est construite progressivement, dans le respect, même si j’ai conscience que chaque perception peut être différente.

Quels sont vos objectifs personnels pour l’avenir ? Quelle est votre vision à long terme pour l’entreprise ?

C’est marrant car c’est une question qu’on me pose souvent, et à juste titre. Cela fait huit ans que j’ai commencé, mais ce n’est que récemment que je m’y sens vraiment à l’aise. J’aime profondément notre métier et il faut se rendre compte que je suis arrivée dans une entreprise déjà en pleine course, avec chaque année une crise à surmonter.

Mon objectif, c’est de continuer à faire évoluer l’entreprise en phase avec un secteur qui se transforme en profondeur. Rester exigeants, innovants, à l’écoute du marché et de nos clients, tout en construisant des lieux qui ont du sens, qui rassemblent, qui respectent l’environnement. Mais aussi de développer encore davantage le côté humain, la transparence, la confiance. Vers une entreprise plus “libre”, où chacun peut comprendre son rôle, s’y sentir bien et évoluer. ■



Château de Berlieren



Bureaux de Trymobel



CCB :

Innover et bâtir durablement, c'est notre responsabilité

La Compagnie des Ciments Belges (CCB), filiale du groupe Cementir Holding, fait partie de ces entreprises industrielles centenaires qui ont su traverser le temps en s'adaptant sans cesse. Aujourd'hui, alors que le secteur du ciment et du béton est au cœur des enjeux climatiques, l'entreprise se positionne comme un acteur en pleine transformation. Eddy Fostier, directeur général de la CCB : « *Notre rôle n'est pas seulement de produire du ciment, du béton ou des granulats. Nous avons aussi une responsabilité envers nos clients, nos collaborateurs et la société : celle d'innover pour construire de manière plus durable* ».

Plus de 100 ans d'histoire

Fondée il y a plus de 100 ans, l'entreprise a connu plusieurs tournants majeurs. Dans les années 1980, la modernisation de ses installations lui permet de répondre à la demande croissante. Puis, en 2016, son intégration dans Cementir Holding marque une étape décisive. « *Faire partie d'un groupe international, c'est bénéficier d'une stratégie globale et de bonnes pratiques venues d'ailleurs. Cela nous a également facilité une transition vers une production plus durable, mais aussi d'investir davantage dans des technologies de pointes* », souligne Eddy Fostier.

Avec trois carrières de calcaire, une cimenterie et douze centrales à béton, CCB emploie 500 personnes en Belgique. Ses capacités de production – 2 millions de tonnes de ciment, 6 millions de tonnes de granulats et 1 million de mètres cubes de béton – illustrent l'importance de ses sites dont le plus important de Gaurain-Ramecroix, une installation intégrée qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'extraction des matières premières jusqu'au produit fini.

La durabilité, au cœur des préoccupations de la CCB

Aujourd'hui, le secteur cimentier traverse une véritable révolution. Digitalisation, automatisation, nouveaux matériaux : tout est repensé dans l'optique de réduire l'empreinte carbone. La CCB a ainsi investi massivement pour améliorer l'efficacité énergétique de son four et de ses

broyeurs, développer des ciments à moindre impact environnemental et valoriser davantage les déchets industriels. « *Notre ambition est claire : atteindre la neutralité carbone le plus rapidement possible. Cela passe par des actions concrètes : deux de nos objectifs majeurs sont notamment la suppression des combustibles fossiles et la captation du CO₂ d'ici 2032. Ambitieux, certes, mais nous devons être à la hauteur des enjeux climatiques* », insiste le directeur général.

Apprendre des crises

L'entreprise a également dû faire face à des épreuves, comme l'incendie survenu récemment sur son site de Gaurain. « *Même si la sécurité est au cœur de nos priorités, cet événement nous a montré que nous devions aller plus loin. Nous avons renforcé nos protocoles et amélioré notre coordination avec les services d'urgence. Chaque crise est une leçon, et celle-ci nous a rendus plus vigilants* ».

Un label qui fait la différence

Au-delà de la technique, CCB mise aussi sur la reconnaissance externe. Le renouvellement de la certification Cradle to Cradle vient récompenser ses efforts. Ce label garantit que les produits sont conçus pour être réutilisés ou recyclés, dans une logique d'économie circulaire. « *Nous adoptons cette approche circulaire à différents niveaux : en intégrant des matières premières recyclées dans nos ciments, grâce à des partenariats avec les centres de tri et*



les intercommunales mais aussi en valorisant des matériaux de déconstruction dans nos granulats et notre béton. C'est un gage de crédibilité auprès de nos clients et de nos partenaires ».

Avec une vision claire et une volonté affirmée d'allier performance et responsabilité, CCB poursuit sa transformation. « *Nous ne voulons pas seulement être un acteur industriel de poids* », conclut Eddy Fostier. « *Nous voulons aussi être un acteur de confiance, capable d'apporter des solutions qui construisent l'avenir sans compromettre celui des générations futures* ». ■





T.PALM fête ses 60 ans : six décennies d'innovation et d'ancrage humain dans la construction wallonne

En 1965, un homme posait les premières pierres d'une aventure entrepreneuriale qui allait marquer l'histoire de la construction en Wallonie. Aujourd'hui, 60 ans plus tard, T.PALM est plus qu'une entreprise : c'est une référence.

Depuis ses débuts, T.PALM a su conjuguer tradition et innovation, en gardant le cap sur l'essentiel : construire des maisons durables, personnalisées et centrées sur les besoins de ses clients.

Une entreprise née d'une vision

C'est à Theux, en 1965, que Toussaint Palm fonde T.PALM avec une conviction simple : proposer aux familles une construction de qualité, accessible et sur mesure. Très vite, l'entreprise s'impose comme un acteur incontournable de la construction individuelle, en cultivant des valeurs fortes : qualité, écoute, transparence, engagement technique et respect de l'humain.

Aujourd'hui, l'entreprise emploie près de 200 collaborateurs, une équipe soudée et engagée, qui incarne au

quotidien la promesse de T.PALM : construire des maisons pensées pour durer et se transmettre.

Une maison, un projet de vie

Chez T.PALM, chaque maison est unique. Loin des constructions standardisées, l'entreprise mise sur le sur-mesure : style architectural, agencement, matériaux, performances énergétiques... tout est personnalisable pour répondre aux attentes et au mode de vie des familles d'aujourd'hui et de demain.

Le projet est accompagné à chaque étape par un gestionnaire dédié, véritable chef d'orchestre du chantier. De l'étude du terrain à la remise des clés, T.PALM s'engage à offrir une expérience sereine et humaine à ses clients. L'avant-projet est gratuit, le devis garanti dans le temps et les plans ajustés au millimètre près.

Un ancrage local et une expertise technique reconnue

L'un des grands atouts de T.PALM réside dans sa capacité à maîtriser l'ensemble de la chaîne de construction. L'entreprise emploie ses propres corps de métier (gros œuvre, char-





pentiers, HVAC, finisseurs...) tout en s'entourant de partenaires sous-traitants triés sur le volet. Résultat : une organisation rigoureuse, des standards de qualité élevés et une grande réactivité sur le terrain.

T.PALM respecte des normes strictes en matière de sécurité, de performance énergétique et de durabilité. Une rigueur qui lui vaut une réputation solide et reconnue dans le secteur, et une fidélité remarquable de sa clientèle.

Michael Guebel, CEO, souligne d'ailleurs : « *Nos hommes sur chantiers, sont au cœur de notre réussite, c'est la qualité de leur travail qui fait notre marque de fabrique. Et c'est une immense fierté chez T.PALM, que d'avoir nos propres hommes en interne.* »

L'innovation au service du confort
Construire avec T.PALM, c'est aussi faire le choix d'une maison tournée vers l'avenir. L'entreprise intègre les dernières innovations en matière d'efficacité énergétique, d'isolation, de ventilation et d'énergies renouvelables. Elle anticipe les défis climatiques, en proposant des solutions durables et responsables.

Le showroom de T.PALM, récemment repensé, est un véritable espace d'inspiration. Il permet aux clients de se projeter dans leur

future maison, en découvrant une large palette de matériaux, de revêtements et d'équipements.

Des chiffres qui parlent

En 60 ans, T.PALM a accompagné des milliers de familles dans la réalisation de leur rêve. En 2024, l'entreprise a franchi le cap symbolique des 20 000 maisons construites, avec un taux de satisfaction client dépassant les 95 %. Elle enregistre chaque année plusieurs centaines de projets, portés par une dynamique commerciale agile et une présence forte sur les réseaux sociaux.

Une vision pour l'avenir

Si T.PALM célèbre aujourd'hui 60 ans d'histoire, c'est avec les yeux tournés vers l'avenir. L'entreprise continue de se réinventer pour répondre aux évolutions des modes de vie, des normes et des aspirations de ses clients.

« *Chez T.PALM, nous ne vendons pas que des maisons. Nous construisons des lieux de vie, des cocons familiaux qui incarnent la personnalité de leurs occupants, nous accompagnons des projets de vie* », explique Thami Laraki, Administrateur Délégué. « *Et c'est cette mission qui nous anime depuis six décennies, et qui continuera à nous guider pour les 60 prochaines années.* » ■





Béton prêt à l'emploi certifié une garantie de qualité, de certitude et

Construire, c'est investir pour des décennies. Mais que se passe-t-il si les matériaux ne tiennent pas leurs promesses ? Dans le cas du béton prêt à l'emploi, l'absence de certification BENOR peut vite générer désordres structurels, coûts supplémentaires et litiges. À l'inverse, choisir du béton prêt à l'emploi certifié BENOR, c'est opter pour fiabilité, certitude et sérénité.

Pour sensibiliser le secteur, l'asbl BENOR, Buildwise, Fedbeton, Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) et PROCERTUS unissent leurs forces. Ensemble, ils mettent en avant les atouts du béton prêt à l'emploi certifié BENOR via une conférence au CONCRETE DAY et deux webinaires le 19 novembre 2025. Une initiative commune pour renforcer qualité et confiance dans toute la filière.

Les risques du béton prêt à l'emploi non certifié

Utiliser un béton prêt à l'emploi non certifié expose à de sérieux risques. Le volume livré n'est pas garanti : 1m³ ne correspond pas forcément à 1000 litres, entraînant manques, réapprovisionnements et retards. La qualité peut fluctuer sans contrôle indé-

pendant, augmentant les risques de fissuration ou de dégâts liés au gel, surtout si de l'eau est ajoutée sans maîtrise. S'ajoutent l'absence de traçabilité des matières premières, des performances non garanties et une couverture juridique inexistante : en cas de problème, l'entrepreneur doit seul prouver la conformité.

La valeur ajoutée de la certification BENOR

Volontaire mais considérée comme le standard en Belgique, la certification BENOR est appliquée au béton prêt à l'emploi et à l'acier de construction par PROCERTUS. Elle repose sur un contrôle externe rigoureux couvrant



BENOR : de confiance

matières premières, formulation, production, transport et livraison. Elle garantit des mélanges homogènes, le respect des performances (résistance, durabilité), la traçabilité et l'absence d'ajout d'eau non contrôlé. L'ouvrabilité prescrite, essentielle à la mise en œuvre, est aussi vérifiée.

Pour l'utilisateur, cela signifie moins de risques, moins de contrôles à gérer et un gain de temps et d'argent. « *Le béton prêt à l'emploi certifié BENOR offre une assurance qualité objective, reconnue par tout le secteur et conforme aux normes belges et européennes (NBN B 15-001 et NBN EN 206). Une garantie partagée qui simplifie la vie sur chantier* », rappellent les organisateurs.



Comment reconnaître un béton prêt à l'emploi certifié?

Le réflexe est simple : vérifier le logo BENOR sur le bon de livraison. On peut aussi consulter la liste des centrales certifiées sur www.procertus.be ou l'ensemble des certificats BENOR sur Quality2Build. Sur chantier, quelques bonnes pratiques : commander explicitement du béton prêt à l'emploi BENOR, contrôler la livraison, éviter tout ajout non contrôlé et suivre le cahier des charges.

Un consensus sectoriel

La force de BENOR réside dans sa gouvernance : producteurs, prescripteurs, utilisateurs, organismes de certification et experts définissent ensemble le niveau de qualité attendu au sein d'une Commission secto-

rielle. Ce consensus confère au label une légitimité unique. « *La certification BENOR n'est pas une contrainte imposée, mais un engagement volontaire de toute la filière pour garantir durabilité et certitude* », insistent les organisateurs.

En résumé, choisir du béton prêt à l'emploi certifié BENOR, c'est construire sur des bases solides : qualité contrôlée, traçabilité assurée, conformité garantie. Dans un contexte où durabilité et certitude sont incontournables, ce choix s'impose comme une évidence pour maîtres d'ouvrage, entrepreneurs et prescripteurs soucieux de fiabilité. ■





Infrabel : Faire du rail l'épine dorsale de la mobilité durable

Infrabel, gestionnaire de l'infrastructure et du trafic ferroviaire belge, est bien plus qu'un opérateur technique. Derrière ses milliers de kilomètres de voies ferrées et ses chantiers visibles aux quatre coins du pays, l'entreprise publique autonome assume un rôle central dans la transition écologique et énergétique. Avec 1500 GWh d'électricité transitant chaque année sur son réseau — l'équivalent de la consommation de 500 000 ménages — et une politique volontariste en matière de mobilité durable, Infrabel se positionne comme un acteur stratégique du paysage belge.

« *Notre mission va au-delà de la gestion des rails* », souligne l'entreprise. « *Nous voulons être l'épine dorsale de la mobilité de demain, en facilitant le transfert modal et en réduisant l'empreinte environnementale des transports* ».

Plus qu'un gestionnaire d'infrastructure

Si Infrabel est connue du grand public pour son rôle de garant de la sécurité et de la fluidité du trafic ferroviaire, son champ d'action est

bien plus large. L'entreprise exploite un réseau national de moyenne et basse tension unique en Belgique et produit elle-même localement son énergie grâce à son foncier et à son expertise technique. Tout récemment, un parc photovoltaïque de 3 800 panneaux a été inauguré le long de la ligne à grande vitesse entre Liège et Louvain.

L'exploitation de l'infrastructure ferroviaire permet d'atténuer les externalités environnementales négatives du secteur des transports. « *En*

exploitant nos infrastructures, nous contribuons à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines et à limiter l'impact sur la biodiversité », souligne l'entreprise.

Des priorités claires et affirmées : climat, biodiversité et inclusion

La durabilité est au cœur des priorités actuelles d'Infrabel, qui déploie ses efforts dans la lutte contre le dérèglement climatique à deux niveaux : la réduction de ses propres émissions de CO₂ et l'adaptation du réseau aux conséquences déjà tangibles du réchauffement, comme les fortes pluies ou les vagues de chaleur. La préservation de la biodiversité figure également parmi les axes forts, avec des projets de gestion écologique le long des voies ferrées. Mais la durabilité ne s'arrête pas à l'environnement. Sur le plan social, Infrabel mène une politique inclusive depuis de nombreuses années.



« Nous mettons tout en œuvre pour faire de la diversité et de l'inclusion une réalité, avec une attention particulière pour l'égalité des genres, le multiculturalisme, la communauté LGBTQIA+ et les compétences différentes ». Avec quelque 10.000 collaborateurs, Infrabel compte parmi les plus grands employeurs du pays. C'est ce potentiel humain qui fait la différence en contribuant, au jour le jour, au développement d'une mobilité plus sûre, plus innovante et plus durable.

Un cap affirmé pour la transition énergétique

En 2025, l'entreprise a défini quatre axes structurants pour son action dans la transition énergétique : l'augmentation de sa production d'électricité renouvelable, l'optimisation de l'achat d'électricité pour le secteur ferroviaire en renforçant la transparence sur les profils de consommation, l'analyse de l'intégration de batteries dans son infrastructure électrique, et enfin la meilleure valorisation de ses installations dans le cadre plus large de la transition énergétique nationale.

L'Échelle de Performance CO₂ : une mesure pionnière

L'une des nouveautés les plus marquantes de cette rentrée est l'introduction de l'Échelle de Performance CO₂ dans les marchés publics d'Infrabel, à partir du 1er septembre 2025. Concrètement, pour tous les travaux dépassant 1,08 million d'euros et d'une durée d'au moins huit mois, les entreprises devront proposer un niveau d'ambition si elles souhaitent profiter de la réduction fictive associée au principe de l'échelle, et se certifier si elles obtiennent un marché pour lequel elles se sont engagées sur l'échelle.

« C'est un système éprouvé aux Pays-Bas, qui permet de certifier de manière indépendante l'ambition environnementale des entreprises. Nous voulons donner un signal fort : la réduction des émissions est une priorité, et elle doit être partagée par tous nos partenaires et sous-traitants », affirme-t-on chez Infrabel.

Le mécanisme repose sur un principe simple : plus le niveau de certification est élevé, plus l'entreprise bénéficie d'une réduction fictive de son prix lors de l'évaluation des offres. Cette réduction va de 2 % pour le niveau 1 à 6 % pour les niveaux 3 à 5. En contrepartie, si l'entreprise n'atteint pas le niveau de certification annoncé, des pénalités équivalentes sont appliquées.

Des résultats déjà visibles

Une phase pilote, menée en 2024 et 2025, a permis de tester cette échelle de performance CO₂. « Les résultats sont encourageants. La majorité des entreprises ont déposé des offres compétitives avec un niveau d'ambition significatif, au moins de niveau 3 », explique un membre du projet.

Les premiers effets chiffrés sont sans équivoque : une diminution moyenne de 5 % des émissions de CO₂ dès la première année de certification. « Au-delà des chiffres, ce qui compte, c'est que le secteur progresse dans sa maturité environnementale. Les entreprises échangent leurs bonnes pratiques, et cela tire tout le monde vers le haut », se réjouit-on dans les rangs d'Infrabel.

Une ambition collective

L'approche pourrait bien inspirer d'autres maîtres d'ouvrage publics en Belgique. Infrabel participe déjà

au comité piloté par BENOR, qui rassemble différents acteurs du marché. « Nous partagerons notre expérience en toute transparence. Nous serons contents si celle-ci permet d'inspirer d'autres pouvoirs adjudicataires et d'ainsi contribuer à une dynamique nationale ».

Et la suite ? L'entreprise ne fixe pas pour l'instant de niveau obligatoire sur l'échelle, mais récompense les ambitions les plus hautes. Elle envisage toutefois d'augmenter la réduction fictive à l'avenir, pour encourager encore davantage les certifications de niveau élevé. « Nous voulons avancer, mais avancer ensemble, avec nos partenaires et sous-traitants », résume Infrabel.

Le rail au cœur du futur

Avec ces initiatives, Infrabel confirme son rôle de pilier dans la mobilité et la durabilité. Ses rails relient les villes et les régions, mais aussi les grands hubs industriels et logistiques du pays. Ils constituent une véritable colonne vertébrale économique et sociale.

Entre ambition environnementale, responsabilité sociétale et innovation technique, Infrabel s'impose comme un acteur clé de la transition. Le chemin est encore long, mais les rails sont déjà posés pour une mobilité plus durable. ■





Simplifiez l'assurance de votre projet de construction avec une approche globale

Entrepreneur, maître d'ouvrage, architecte, bureau d'études, fournisseur ou fabricant, chacun porte une part de responsabilité dans un même projet de construction. Chaque partie engage séparément un assureur. Malheureusement, de cette manière, les couvertures ne sont pas adaptées les unes aux autres. Lorsque des dommages surviennent sur le chantier, la question se pose rapidement : qui est responsable ? Une approche générale des risques liés à la construction permet de clarifier les choses et de décharger les entreprises.

Risques complexes et assurances obligatoires

Dans un projet de construction, de nombreuses parties différentes travaillent ensemble, ce qui engendre de nombreux défis :

- Cela implique **des risques complexes qui peuvent potentiellement causer de graves dommages**.
- En outre, de nombreuses **assurances et autorisations légalement requises** y sont associées
- Vous construisez **à l'étranger** ? Vous devez alors vous conformer à toutes les réglementations en vigueur là-bas.

Rapidement, un enchevêtrement d'assurances, de permis et de réglementations apparaît, qu'il est difficile de déchiffrer. **Une approche générale permet d'obtenir la solution.**

Des conseils de A à Z adaptés à votre projet de construction

Nos experts mettent en commun leurs connaissances de toutes les facettes du monde de la construction. Nous envisageons un projet dans sa globalité et **accompagnons votre entreprise dans chaque aspect : de la conception et de l'octroi de permis au financement et à l'élaboration**. Nous sommes à vos côtés, depuis la pose de la première pierre jusqu'aux garanties de vos installations finies.

Nous proposons également :

- **Conseils en investissement** pour la construction et la rénovation sur les réglementations et les exigences de l'assurance incendie
- **Établissement d'une police adaptée**, avec une attention particulière pour les clauses favorables
- **Contrôle** étroit des montants assurés
- **Conseils** sur la rédaction des contrats et sur l'obligation d'assurance des projets de construction
- **Analyse des contrats de bail et de location**
- **Conseils** pour établir une **couverture d'assurance** adéquate entre le maître d'ouvrage, l'entrepreneur et l'architecte
- **Analyse des conditions de vente** selon la responsabilité

Nos solutions

Assurance TRC

Travaux en cours ? Avec une assurance TRC, vous êtes en sécurité. Toutes les parties présentes sur un chantier de construction risquent de causer des dommages. **Mais qui est responsable en cas de dommages dus à des événements imprévus ou à une erreur humaine ?** Très vite, les parties concernées se pointent du doigt les unes les autres.

Chaque partie a tout intérêt à ce que le travail reprenne rapidement après un sinistre. L'assurance Tous risques chantier ou **la police d'assurance TRC couvre toutes les parties**, et élimine le débat sur la responsabilité.

Chaque projet est différent, c'est pourquoi une assurance TRC est **toujours personnalisée**.

Assurance responsabilité décentrale obligatoire

L'assurance responsabilité décentrale est indispensable. Cette police assure la responsabilité des architectes, des entrepreneurs et des promoteurs immobiliers pendant 10 ans, pour les défauts de la construction qui affectent la stabilité du bâtiment. L'assurance est obligatoire dans le secteur de la construction.

De plus, des ajustements sont régulièrement apportés aux lois existantes. Par exemple, en 2019, on a mis en place une nouvelle obligation d'assurance pour certains acteurs de la construction par rapport à leur responsabilité professionnelle.

Énergie renouvelable : nouveaux risques et nouvelles solutions

Enfin, l'évolution technique dans les énergies renouvelables entraîne également de nouveaux défis au niveau de l'assurance. Le marché des énergies renouvelables prend de l'ampleur. Les panneaux solaires, les bornes de recharge et les batteries ne sont que quelques-uns des moyens dont disposent les entreprises pour produire et stocker de l'énergie verte.

L'évaluation de nouveaux risques et leur transformation en une police



- Comment les polices d'assurance interagissent-elles entre elles ? Y a-t-il des lacunes ?

Après analyse, notre équipe harmonise mieux les couvertures individuelles. Cela présente trois avantages majeurs :

1. Chaque partie sait à quoi s'en tenir.
2. Tout le monde sait ce qu'il faut faire en cas de dommages, qui est responsable de quoi.
3. Cela permet d'octroyer d'importantes réductions de primes. Tout le monde y gagne.

Gardez une vue d'ensemble et protégez votre entreprise contre la sous-assurance ou la sur-assurance de votre projet de construction grâce à une approche globale.

Notre façon de travailler est unique, aucun autre courtier ne vous offre cette possibilité. Notre expertise, notre plan d'approche global et notre collaboration avec des partenaires internationaux dans le domaine de l'assurance nous permettent d'offrir une approche avec des polices sur mesure pour chaque projet. Il en va de même pour les projets à grande échelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. ■



PLUS D'INFORMATIONS ?

Vous souhaitez obtenir des conseils personnalisés ?

Contactez Eli Hemelaer:

Eli.Hemelaer@vanbreda.be
ou au +32 3 217 55 53.



De l'obligation à l'avantage : les passeports matériaux comme nouvelle norme en Belgique

Le secteur de la construction à un point d'inflexion : passer de l'ambition à l'action

En Belgique, la construction arrive à un tournant. Les matières premières deviennent plus coûteuses et plus rares, la demande de transparence augmente et les exigences en matière de durabilité et de circularité se renforcent. Dans les marchés publics, on réclame des choix de matériaux étayés ; en déconstruction, la traçabilité progresse ; et le reporting environnemental passe du « *nice to have* » à l'obligation. Une question s'impose alors : comment rendre la construction circulaire non seulement désirable, mais aussi faisable — sur le chantier, dans la planification et dans les chiffres ?

Pas de circularité sans données

Tout commence par la donnée. Sans connaître la composition d'un bâtiment, il est impossible de décider de manière éclairée du réemploi, de la déconstruction ou de la valeur résiduelle. C'est sur ce constat qu'est né Madaster, avec une conviction simple : ce que nous construisons aujourd'hui

ne doit pas devenir un déchet demain. Les bâtiments sont des réserves de matières. Pour le concrétiser, il faut des données matériau fiables et partagées — un passeport matériau compréhensible et utile pour tous les acteurs de la chaîne.

À quoi sert concrètement un passeport matériau

Un passeport matériau n'est pas un exercice théorique, mais un outil opérationnel. Il recense les matériaux, produits et composants, leur localisation, leurs quantités, leurs caractéristiques et certificats. Il rend visible l'impact environnemental (ACV) et surtout le potentiel d'entretien, de réemploi et de récupération de valeur en fin de vie.

- **Pour l'entrepreneur** : moins de débats et de coûts de non-qualité.

- **Pour le maître d'ouvrage** : plus de maîtrise sur la durabilité et le **coût total de possession**.

- **Pour le partenaire de déconstruction** : des scénarios réalistes.

- **Pour tous** : un langage commun pour parler de circularité.

La réalité belge : accélérer grâce à la transparence

La Belgique est prête. Sur le terrain, les ambitions sont réelles mais souvent fragmentées : multiples partenaires, sources de données hétérogènes, outils et formats différents. En parallèle, le cadre évolue vers l'exigence de données matériau — du suivi de déconstruction à l'ancrage de l'ACV, jusqu'au mouvement européen vers les passeports numériques de produit (DPP). Poser dès aujourd'hui une base de données robuste, c'est gagner demain dans les appels d'offres, les réceptions et les rapports.

Du chantier au comité de direction : décider sur base de faits

« *Le marché belge bouge vite* », explique Kevin Richardson, Business Development Director de Madaster en Belgique. « *Il y a beaucoup de savoir-faire et d'ambition, mais accélérer vers le circulaire exige transparence et collaboration — et au final, cela doit rester viable économiquement pour ceux*

« Quand on sait précisément de quoi un bâtiment est fait, on décide sur base de faits. »



Kevin Richardson



Martijn Oostenrijk

qui exécutent. Avec Madaster, nous rendons les données matériaux disponibles afin que les acteurs puissent décider mieux, autant sur le plan technique que stratégique. »

La récente fonction de calcul de la valeur des matériaux et de la valeur résiduelle apporte en outre un bénéfice comptable tangible pour les investisseurs — un retour qui dépasse largement l'investissement dans un passeport dès le premier projet. Les partenaires capables de transformer cette valeur en proposition claire pour les maîtres d'ouvrage remporteront davantage de projets.

Rénover en « récoltant » plutôt qu'en démolissant

Sur un projet de rénovation, le passeport change la logique. Plutôt que de partir d'hypothèses génériques de démolition/remplacement, l'équipe examine ce qui existe, son état et les conditions de dépose. Cloisons intérieures modulaires réemployées, luminaires remis à niveau, revêtements de sol partiellement réutilisés... On passe des coûts de déchets à un potentiel de recettes, de la démolition générique à la dépose sélective, des décisions ad hoc à des scénarios planifiables.

En neuf : intégrer la seconde vie dès la conception

En construction neuve, l'enregistrement des matériaux et composants dès la conception donne un contenu concret au « *design for disassembly* ». Ce n'est plus une ambition sur papier, mais une décision de conception mesurable : type de fixation, garanties de reprise des fournisseurs, traçabilité en maintenance. Le dialogue devient factuel et tourné vers l'avenir.

Un langage commun, une source unique de vérité

La vision Madaster part d'un principe : la circularité est une performance de chaîne. Architectes, producteurs, entrepreneurs, propriétaires et déconstructeurs ont chacun un rôle clé. Le passeport sert de base partagée où se rejoignent intentions de conception, données produit, réalité d'exécution et information de gestion. Le dossier évolue avec le bâtiment et suit le propriétaire, garantissant des décisions étayées aujourd'hui comme demain.

Expérience internationale, impact local

Madaster capitalise sur une expérience européenne : la plateforme est active dans sept pays et a déjà référencé des milliers de bâtiments. Cette échelle est d'abord une école : quelles données sont réellement nécessaires, comment garder la saisie praticable, quels standards facilitent l'échange sans friction ?

« Nous apportons une technologie éprouvée et l'adaptons au contexte local », indique Martijn Oostenrijk, CEO de Madaster. « Notre ambition en Belgique : rendre visibles les succès circulaires et les mettre à l'échelle avec nos partenaires. Les données en sont le fondement. »

Du centre de coûts au moteur de valeur

Pour les entrepreneurs et développeurs belges, les bénéfices sont clairs :

- **Appels d'offres** mieux étayés par des données objectives et des insights ACV → offres de meil-

leure qualité, moins de discussions après coup.

- **Exécution plus maîtrisée** grâce à une source de vérité unique → moins de gaspillage, logistique plus prévisible.
- **Valeur stratégique** au niveau du portefeuille → prioriser en fonction de l'état des matériaux, de l'impact environnemental, de la valeur résiduelle et des opportunités de rénovation/maintenance.

Le changement de culture : du linéaire au circulaire

Au final, il s'agit d'un changement de culture : passer du schéma linéaire concevoir-construire-utiliser-démolir à un pilotage cyclique par la valeur. Le passeport matériaux n'est pas un aboutissement, c'est un accélérateur : l'architecture informationnelle d'une pratique de construction circulaire.

Invitation : voir, c'est croire

Madaster n'agit pas seul. Nous construisons une communauté belge pour partager des cas, montrer les outils et contribuer aux standards avec nos partenaires. Plus la filière parle la même langue, plus la circularité passe des bonnes intentions à l'application à grande échelle sur les chantiers du pays.

Curieux de voir comment Madaster peut renforcer vos projets - entrepreneur, développeur, concepteur ou propriétaire ?

Planifiez une démo

sur madaster.be ou rencontrez-nous lors de Madaster Connect Belgique à Digital Construction Brussels, le 21 octobre 2025. ■

WEBINAIRES À VENIR

2025



7 octobre 2025

Cybersécurité

Apprenez en plusieurs webinaires à identifier les menaces, sécuriser vos systèmes et éviter les pièges des hackers !

Suivants : 29/10, 26/11 et 16/12



15 octobre 2025

Facturation électronique

En 2026, la facturation électronique via Peppol deviendra obligatoire. Découvrez comment rendre cette transition simple et avantageuse.



6 novembre 2025

Directive européenne sur la transparence des rémunérations

Découvrez les implications de la directive et son impact sur les employeurs et les droits des travailleurs.



19 novembre 2025

Les risques du béton prêt à l'emploi non certifié BENOR

Découvrez comment reconnaître et traiter les risques (en sécurité, conformité, traçabilité) du béton prêt à l'emploi non certifié BENOR.



28 novembre 2025

Faux indépendant

Un phénomène en forte croissance, aux lourdes conséquences pour les entreprises comme pour les travailleurs.



to be determined

Caisse de dépôt et de consignation

Découvrez le fonctionnement de la caisse de dépôt et de consignation, notamment la nouvelle plateforme E-depo





Vlaamse Gemeentelijke Belastingen

Hieronder een lijst van bouwgerelateerde belastingen namelijk: vrijekracht, openbaar domein en bouwen, herbeuken, verbouwen.

De lijst van documenten die hieronder wordt gepresenteerd, dient alleen ter informatie en is niet uitputtend of contractueel. De uitgever kan niet aansprakelijk worden gesteld voor eventuele omissies, fouten of het galenul van de genoemde documenten.



Stad/Gemeente	Postcode	Provincie	Belastingen	Website	Document
PLAATS	POSTCODE	PROVINCIE	BELASTINGEN	WEBSITE	DOCUMENT

Un nouveau site web aide les entrepreneurs flamands à retrouver rapidement les taxes communales sur la construction

Afin d'aider les entrepreneurs généraux de construction à savoir quel type de taxes ils devront payer pour leur chantier dans chaque commune en Flandre (ex. : occupation de la voirie, force motrice, ...), la FEGC a rassemblé l'ensemble des taxes communales flamandes qui concernent la construction sur un seul site : tax.faba.be.

La plateforme, lancée cet été, complète les bases de données déjà existantes pour la Région Bruxelloise <https://publi.irisnet.be/web/organization?locale=fr> et en Région Wallonne <https://interieur.wallonie.be/index.php/memento-fiscal> (temporairement hors service).

Accès rapide à l'information

Via tax.faba.be, les entrepreneurs peuvent consulter toutes les communes flamandes et obtenir un aperçu de trois types importants de taxes communales : force motrice, domaine public et construction, reconstruction, rénovation.

Analyse comparative des taxes en vigueur en Flandre

Notre analyse des taxes communales en Flandre révèle une grande diversité d'approches :

- 11 communes appliquent uniquement une taxe sur la **force motrice**
- 33 communes appliquent une taxe sur **force motrice et domaine public**

- 1 commune impose une taxe sur **force motrice et construction, reconstruction ou rénovation**
- 5 communes taxent la **construction, reconstruction ou rénovation**
- 18 communes taxent **domaine public et construction, reconstruction ou rénovation**
- 148 communes se limitent au **domaine public**
- 76 communes n'appliquent **aucune de ces taxes**
- 6 communes appliquent les **trois taxes**

Differences provinciales

Notre analyse nous a aussi permis d'évaluer leur répartition par commune.

- **Flandre orientale** : 60 communes, mais seulement 54 taxes recensées
- **Flandre occidentale** : 62 communes, 56 taxes recensées
- **Limbourg** : 42 communes, 31 taxes recensées
- **Brabant flamand** : 65 communes, 62 taxes recensées
- **Province d'Anvers** : 69 communes, mais 81 taxes recensées

Concrètement, cela montre que certaines communes appliquent les trois taxes, d'autres seulement deux, une seule... et parfois aucune.

Au total, nous avons comptabilisé **298 communes**, contre **285 officiellement reconnues**. Cette différence s'explique par les fusions communales récentes (2025) : les législations n'ayant pas encore été harmonisées, nous avons distingué chaque entité selon ses règles fiscales propres.

Harmonisation ?

Chaque commune fixe ses propres règles, même au sein d'une même région. L'exemple du Limbourg, concernant l'occupation du domaine public, l'illustre bien :

- **Alveringem** : montant fixe par tranche de superficie (de 1 € à 20 €, avec un minimum de 25 €).
- **Lanaken** : 0,13 €/m² par jour, applicable sur l'ensemble du territoire communal.

Conclusion

Il n'existe aucune harmonisation : la charge fiscale peut varier fortement d'une commune à l'autre, voire d'une province à l'autre.

Avant de démarrer des travaux ou d'établir un devis, mieux vaut donc vérifier les règles locales en vigueur. ■



Enquête de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction sur les marchés publics : des résultats éloquents !

Les marchés publics constituent un enjeu crucial pour les entrepreneurs généraux. Face à l'évolution constante du cadre réglementaire, européen comme national, il est essentiel que la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) s'assure que les intérêts de ses membres soient pris en compte. C'est dans ce contexte que nous avons récemment réalisé une enquête afin d'en savoir davantage sur votre expérience en marchés publics.

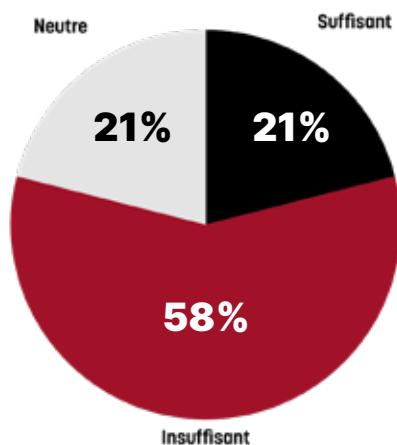
Des résultats (très) éloquents ressortent de cette enquête



1 1 marché sur 5 est abandonné par le pouvoir adjudicateur après le dépôt des offres des soumissionnaires (22 % des cas).



2 1 marché sur 4 voit son délai d'engagement prolongé à la demande du pouvoir adjudicateur (27 % des cas).



3

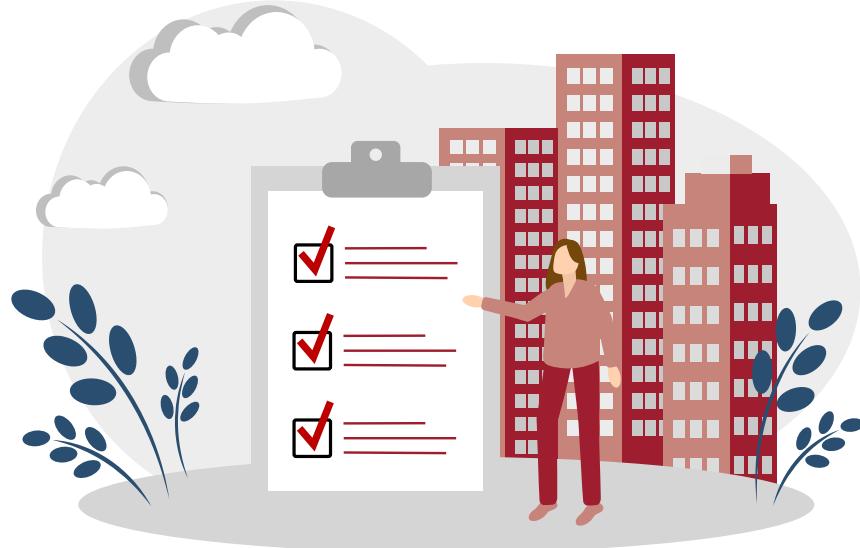
Pour 58 % des répondants, le délai entre la confirmation de la commande et le démarrage des travaux est insuffisant pour bien coordonner le chantier et garantir la sécurité.



31 %

Les répondants indiquent ne pas disposer de toutes les informations nécessaires requises avant le lancement du chantier dans **31 % des cas**.

4



Taux de satisfaction de la plateforme e-Procurement



Délai d'exécution trop court

- 5** Les répondants indiquent que le délai d'exécution qui leur est imposé après attribution leur est apparu trop court dans **50 % des cas**.



Prolongation du délai d'exécution

- 6** Les adjudicataires indiquent que le délai d'exécution qui leur est imposé après attribution n'a pas pu être respecté et a donc dû être prolongé dans **45 % des cas**.



Clauses sociales = contribution à la réintégration sur le marché de l'emploi ?

- 7** La grande majorité des répondants (76 %) estime que les clauses sociales reprises dans les cahiers des charges ne contribuent pas à la réintégration sur le marché de l'emploi des personnes concernées.

Cette enquête met en lumière les obstacles persistants rencontrés par les entrepreneurs dans les marchés publics. Trop de chantiers sont annulés après le dépôt des offres, ce qui engendre un travail préparatoire perdu. Les délais, quant à eux, restent une source majeure de tension : souvent trop courts, rarement respectés et fréquemment prolongés. S'ajoutent à cela des informations incomplètes en amont, des clauses environnementales et sociales difficiles à mettre en œuvre, ainsi qu'une plateforme e-Procurement qui divise encore les utilisateurs.

Ces résultats soulignent l'urgence d'une meilleure anticipation et d'une plus grande efficacité de la part des pouvoirs adjudicateurs afin de permettre aux entreprises d'exécuter leurs chantiers dans des conditions réalistes et sécurisées. ■



Séminaire stratégique BENOR

construire ensemble l'avenir de la cer

Une marque connue et reconnue

Une chose est sûre, la marque BENOR ne date pas d'hier... Créeé dans les années 50, la marque BENOR a toujours su s'imposer comme une attestation fiable de conformité aux réglementations en vigueur. En effet, en tant que marque de certification volontaire, elle garantit, grâce à des contrôles internes et externes indépendants, la conformité des produits aux normes et prescriptions techniques, ainsi que leur aptitude à l'emploi. C'est pour cette raison que la marque BENOR se retrouve très souvent, et de plus en plus, imposée dans les cahiers des charges, aussi bien privés que publics. Gérée collectivement par l'ensemble des acteurs du secteur (producteurs, utilisateurs, architectes, donneurs d'ordres publics, assureurs, organismes de certification et de contrôle...), la

marque BENOR offre sécurité, fiabilité et simplicité, en assurant un haut niveau de qualité, de stabilité et de durabilité des ouvrages.

« Quo vadis, BENOR ? »

Telle était la question de départ du séminaire 2025 de l'asbl BENOR, qui s'est tenu comme chaque année à la fin du mois d'août. Après l'important succès de l'édition 2024 dédiée à l'Échelle de Performance CO2 (plus de 170 participants !), un système de certification et un outil de management pour les entreprises visant à réduire leurs émissions de CO₂, il était temps pour l'asbl BENOR de revenir à ses fondamentaux avec un séminaire à portée stratégique.

Battre le fer tant qu'il est chaud

Ce label de conformité connu et reconnu, cette popularité et utilisa-

tion grandissantes, il faut en prendre soin. Les administrateurs de l'asbl BENOR ont estimé qu'il était temps de se remettre autour de la table afin de débattre du futur de la marque BENOR. Cette dernière doit effectivement pouvoir suivre les évolutions sociétales, économiques et technologiques, pour continuer à asseoir sa légitimité.

Un exercice stratégique fructueux

Les membres de l'asbl se sont alors donnés rendez-vous à Namur pour un exercice stratégique alliant présentations, réflexions et autres débats profonds. Avec l'ouverture d'esprit comme leitmotiv, toutes et tous ont pu exprimer ce qui les unit, leurs objectifs et leurs convictions, tout en abordant en toute transparence certains points sensibles. L'objectif était clair : façonnez, ensemble, l'avenir de la certification BENOR.



2025 : tification



Guidés par deux modérateurs motivés et motivants, les participants ont d'abord été chaleureusement accueillis par le président de l'asbl BENOR, Didier Van de Velde, qui a rappelé l'importance de leur présence et de leur participation à un tel exercice. Ensuite, les participants ont été briefé sur les modalités de l'atelier et les finalités à atteindre : développer une question-clé, établir des lignes directrices auxquelles une perspective d'avenir doit répondre et dresser des principes pour évoluer efficacement, en toute transparence.

Après ceci, Messieurs Didier Van de Velde (président de l'asbl BENOR), Hervé Camerlynck (Directeur général de FEBELCEM et administrateur de l'asbl BENOR) et Benny De Blaere (président de la Commission d'Avis Techniques de l'asbl BENOR) ont successivement pris la parole pour présenter avec habileté leurs ambitions et priorités pour le futur de « BENOR ».

Les participants ont ensuite été répartis en six groupes mixtes pour un

travail de réflexion et d'analyse plus approfondi. Les résultats de ces discussions ont ensuite été mis en commun en session plénière et s'il y a une chose à retenir, c'est que les objectifs de l'exercice ont été entièrement atteints. Les rapports témoignent effectivement que les membres de l'asbl BENOR sont sur la même longueur d'ondes, traçant un avenir (encore plus) prometteur pour la marque et l'asbl BENOR. Tous sont convaincus que la pérennité de la marque BENOR passera nécessairement par l'union des forces de chacun, dans une approche transparente et pragmatique de tous les instants.

Après une matinée intense et très productive, les participants ont repris des forces autour d'un bon lunch, permettant de renforcer davantage leur cohésion dans le cadre relaxant du bord de Meuse namurois.

Alors, « Quo Vadis, BENOR ? »... maintenant c'est clair ! ■

24

OCTOBRE

JOURNÉE D'ÉTUDE :

DÉLAIS ET SANCTIONS DANS LA CONSTRUCTION



UNIQUEMENT EN
NEERLANDAIS



 **vanbreda**
RISK & BENEFITS

 FÉDÉRATION DES
ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
DE LA CONSTRUCTION
LA PASSION DE CONSTRUIRE !

 ANDERSEN

S'INSCRIRE
ICI 



VENDREDI 24 OCTOBRE 2025
9.30 ACCUEIL
18.00 DRINK

DOLCE LA HULPE BRUSSELS
CHAUSSÉE DE BRUXELLES 135, 1310 LA HULPE